



LOURDES

Cœur des Pyrénées

VILLE DE LOURDES

ASSISES DU COMMERCE ET DU TOURISME DE LOURDES

Lundi 13 mars 2023

- Introduction de Monsieur le Maire et de Monsieur le sous-préfet
- Le service commerce : guichet unique - action 66
- Les autorisations avant travaux
- La publicité extérieure et le Plan enseignes
 - o intervention de la DDT
- Les Plans façades
 - o intervention Mme Colonel, ABF
- Occupation du domaine public
- La zone de rencontre
- Accessibilité : l'objectif de Destination pour Tous

[VIDEO du Club Avenir Lourdes](#)

Introduction de M. le Maire, Thierry Lavit

Introduction de M. le sous-préfet, Fabien Tuleu

Présentation des Assises du commerce et du tourisme par M. Julien Lemaître

[Vidéo de présentation des projets de la ville](#)

SERVICE COMMERCE - “GUICHET UNIQUE”

- M. Julien Lemaître, Conseiller Municipal Délégué au commerce, aux Halles et Marchés, à la communication et au numérique
- Mme Julie Cabarrouy, manager commerce
- Mme Marine Sassus, assistante de la manager commerce
- **Nos objectifs**
 - **accompagner** les porteurs de projet de commerce et les commerçants dans toutes leurs démarches (création, développement, travaux...) , visite sur place, aider à la définition du projet...
 - les **orienter** vers les services de la ville (ODP, urbanisme, commission de sécurité, accessibilité, juridique, bâtiments...) et les partenaires (CA TLP, Région, CCI, CMA, Ambition Pyrénées...)

ACTION 66 DU PAL : aides pour le soutien des commerces de la ville de Lourdes

→ Les bénéficiaires

Toutes les activités commerciales de moins de 300m² situées à Lourdes

→ Les travaux éligibles

- La modernisation intérieure et extérieure du commerce avec vitrine,
- Les aménagements destinés à faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, handicapées, ou à besoins spécifiques
- Les équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises,
- La modernisation de l'outil de production et du matériel professionnel.

→ Le périmètre

L'ensemble de la ville de Lourdes.

ACTION 66 DU PAL : aides pour le soutien des commerces de la ville de Lourdes

→ Le montant de la subvention

L'aide est de **20% du montant HT** des investissements éligibles :

- 5% ville de Lourdes
- 15% Etat.

Une **bonification de 10%** est possible si le projet prévoit :

- travaux de mise en **accessibilité**
- travaux sur **devantures et enseignes** dans le respect de la charte de la ville.

L'aide est plafonnée à **7 500€ par projet**.

Des aides complémentaires auprès de la Région Occitanie (dispositif en cours de préparation) et de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (FICE) sont possibles.

ACTION 66 DU PAL : aides pour le soutien des commerces de la ville de Lourdes

→ Qui contacter ?

Le Service Commerce

Julie Cabarrouy - Manager Commerce

Marine Sassus - assistante de la Manager Commerce

place Peyramale 65100 LOURDES



05 62 42 02 06 / 06 31 65 99 41

economie.commerce@ville-lourdes.fr

→ Echanges avec la salle

SERVICE URBANISME

- M. Jean-Luc Dobignard, adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme
- M. Eric Nonon, conseiller municipal délégué à l'aménagement urbain

- Mme Delphine Fournil, responsable du service urbanisme-habitat - foncier - ERP (SUHFE)

- **Nos missions**
 - faciliter les démarches des porteurs de projet : travail étroit avec le service commerce, l'Architecte des Bâtiments de France, accompagnement des porteurs de projets
 - veiller au respect des procédures et arrêtés et à la bonne réalisation des travaux et aménagements
 - gestion des plans façades et du plan enseignes

Pour mener à bien votre projet, des autorisations administratives sont nécessaires:

- **travaux d'aménagement intérieur des ERP** : **Autorisation de Travaux (AT)** à déposer auprès de la Commission communale d'accessibilité et de sécurité
- **travaux des devantures / façades** : **Autorisation d'urbanisme (PC ou DP)** à déposer auprès du service Urbanisme
- **travaux sur les enseignes** : **Déclaration Préalable** à déposer également auprès du service Urbanisme.

L'ensemble des formulaires (CERFA) et tous les renseignements sont disponibles auprès du service Commerce et du service Urbanisme Habitat Foncier ERP.

Attention ! Pour les locataires ou locataires-gérants de Bacs de la Grotte = demande d'autorisation écrite à la ville de Lourdes, obligatoire en amont des travaux.

- Aucun travaux ne doit démarrer avant l'obtention de l'ensemble des autorisations !

PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

- Pascal Haurine, Chef du Service Aménagement Construction Logement à la DDT65
- Frédérique Chazalviel, référente publicité extérieure à la DDT65

Rappel sur la publicité extérieure : publicité, pré-enseignes, enseignes

Avis de l'ABF obligatoire : Site Patrimonial Remarquable

Démarche en 2023 sur la ville de Lourdes pour faire enlever les dispositifs non conformes.

LE PLAN ENSEIGNES

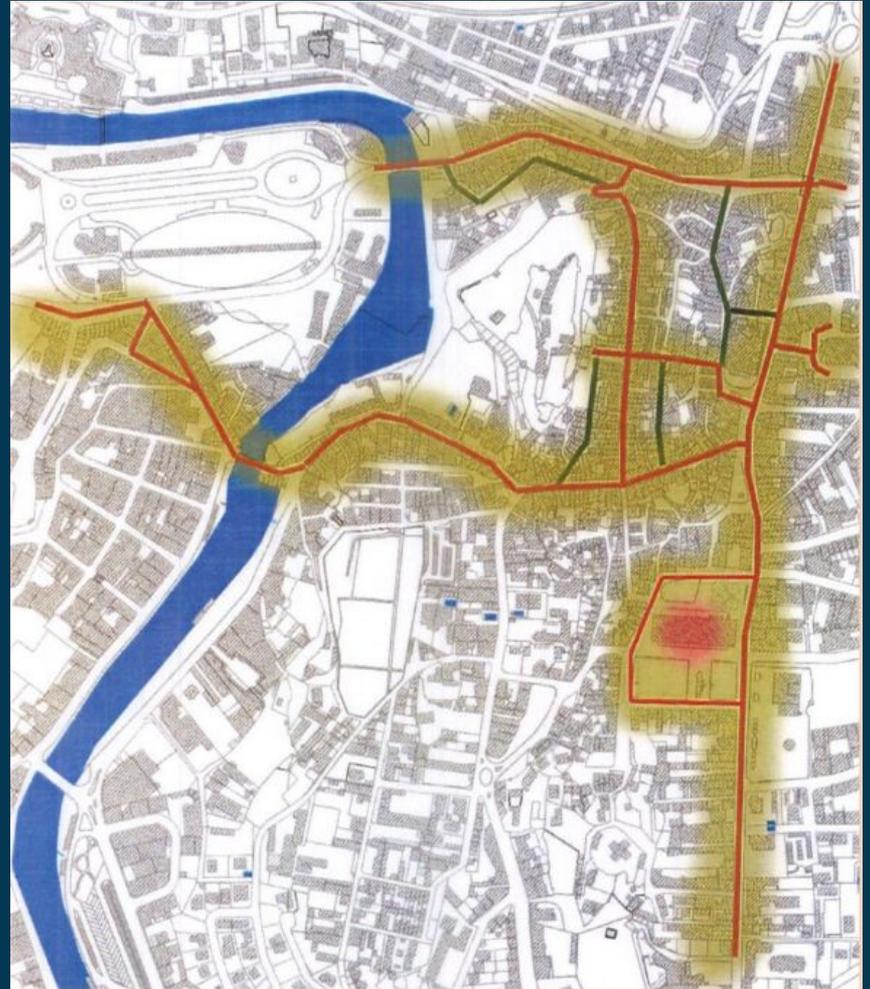
Accompagner les professionnels pour la mise en conformité de leurs enseignes.

→ Le périmètre

Les rues qui concentrent le plus d'enseignes

→ Les bénéficiaires

Toutes les entreprises, dont le commerce se situe sur le périmètre, ayant une activité sédentaire de commerce de détail ou de service, avec une surface de vente n'excédant pas 300 m².



LE PLAN ENSEIGNES

→ Les travaux éligibles

Les travaux et prestations qui constituent une enseigne, à savoir toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

→ Le montant de la prime

Dans le cadre du changement d'enseignes (dépose et remplacement ou nouvelle enseigne), la prime s'élève à 50 % du coût total HT des travaux dans un **plafond de 1 000 €** d'aide par établissement.

Dans le cadre de la seule suppression d'un dispositif, la prime se monte à 50 % du coût total HT des travaux dans un **plafond de 500 €** par établissement.

LE PLAN ENSEIGNES

→ Cumul des dispositifs

Le plan enseignes est cumulable avec le plan façades 2

Si d'autres travaux sont prévus = basculement vers l'action 66.

→ Qui contacter ?

Le Service Urbanisme

Delphine Fournil - responsable du service
Hôtel de Ville 65100 LOURDES

 05 62 42 54 06

delphine.fournil@ville-lourdes.fr

Le Service Commerce

Julie Cabarrouy - Manager Commerce
Marine Sassus - assistante de la manager
commerce

place Peyramale 65100 LOURDES

 05 62 42 02 06 / 06 31 65 99 41

economie.commerce@ville-lourdes.fr

→ Echanges avec la salle

LES PLANS FAÇADES

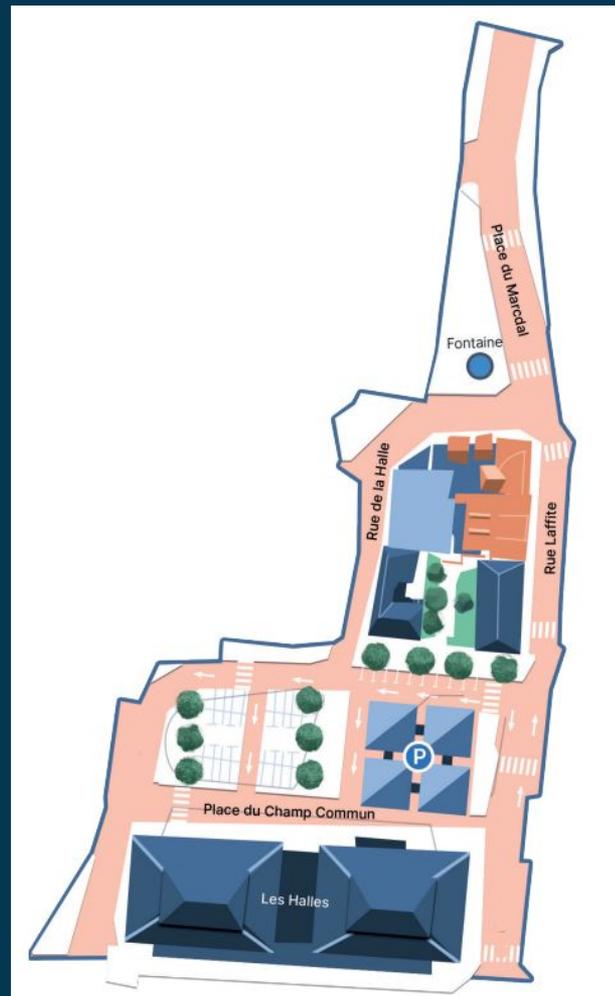
LE PLAN FAÇADE 1

→ Le périmètre

Places Champ Commun et
Marcadal
Rue de la Halle
Rue Lafitte

→ Les bénéficiaires

Immeubles achevés depuis plus de
20 ans
Personnes physiques ou morales
propriétaires



LES PLANS FAÇADES

LE PLAN FAÇADE 1

→ Les travaux éligibles

Les travaux de réfection et de ravalement de façades visibles depuis le domaine public,
Les travaux participant à valoriser le traitement des façades : zinguerie, lambrequins, menuiseries, volets...,
Le remplacement/modification/création de vitrines et enseignes,
Les travaux de modification de façade commerciale tels que devantures, marquises, stores...

→ Le montant de l'aide pour le Plan façades 1

L'aide potentielle est de 30% maximum du montant TTC des travaux sur la façade (calculée sur devis)

- 15% de la ville de Lourdes
- 15% de la Région (sous réserve du vote du dispositif le 30 juin)

L'aide est plafonnée à 10 000 € par projet.

Plafonnement à 30 000 € pour les immeubles de grande hauteur comprenant plus de 15 logements

→ Des aides complémentaires auprès de la Fondation du Patrimoine (défiscalisation) et de l'ANAH sont possibles.

LE PLAN FAÇADES 2

→ Les travaux éligibles

Les travaux de réfection et de ravalement de façades visibles depuis le domaine public,
Les travaux participant à valoriser le traitement des façades : zinguerie, lambrequins, menuiseries, volets...,
Le remplacement/modification/création de vitrines et enseignes,
Les travaux de modification de façade commerciale tels que devantures, marquises, stores...

→ Le montant de l'aide pour le Plan façades 2

Le montant de la subvention est fixé à 40 % maximum du montant HT des travaux de ravalement de la façade.

Elle est calculée selon la surface échafaudée et le traitement qui sera appliqué sur la façade. Cette prime pourra être majorée dans le cas d'un surcoût architectural concernant les travaux, par exemple, sur les éléments de modénature.

→ Des aides complémentaires auprès de la Fondation du Patrimoine (défiscalisation) et de l'ANAH sont possibles.

LES PLANS FAÇADES

→ Intervention de l'Architecte des Bâtiments de France

Mme Jeanine Colonel, ABF, Cheffe de l'UDAP Hautes-Pyrénées

→ Qui contacter ?

Le Service Urbanisme

Delphine Fournil - responsable du service

Hôtel de Ville 65100 LOURDES



05 62 42 54 06

delphine.fournil@ville-lourdes.fr

→ Echanges avec la salle

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- M. Hernandez, 1er adjoint chargé de l'état civil, des affaires générales, de la gestion de l'espace funéraire, de la circulation et stationnement, des occupations commerciales du domaine public et des affaires juridiques
- M. Frank D'Ivry, responsable du service ODP

Problématiques rencontrées : non-respect des espaces terrasses, positionnement disparate du mobilier, non-maintien des cheminements piétons...

Volonté d'harmoniser l'occupation du domaine, de diminuer la pollution visuelle, de limiter les espaces pour les piétons et les PMR : **un espace public apaisé et accessible à tous**

Vigilance sur le **respect des autorisations d'ODP** en fonction des zones : zone de rencontre ou hors zone de rencontre.

- Arrêté unique relatif à l'occupation des terrasses et vitrines 2023 : un arrêté unique avec un rappel des règles
- Une meilleure signalisation de la zone de rencontre



Mobilier disparate

Positionnement « dos à la route »

Absence de continuité dans la
circulation des piétons entre les
établissements, scooters
stationnées sur chaussée

RÉGLEMENTATION ZONE DE RENCONTRE ET ZONE AVEC PASSAGE PMR DEVANT LES ÉTABLISSEMENTS



Terrasses autorisées jusqu'au fil d'eau du trottoir, dans les limites de la façade de l'établissement,

1.40m de passage devant les entrées

Pas de chaise installée dos à la route pour les tables situées en bordure (fil d'eau)

RÉGLEMENTATION POUR LES ÉTABLISSEMENTS SITUÉS EN DEHORS DES ZONES DE RENCONTRE / PMR



Terrasses autorisées dans les limites de la façade de l'établissement

1,40m de passage devant les entrées et le long de l'établissement

Cohérence du passage entre deux établissements consécutifs

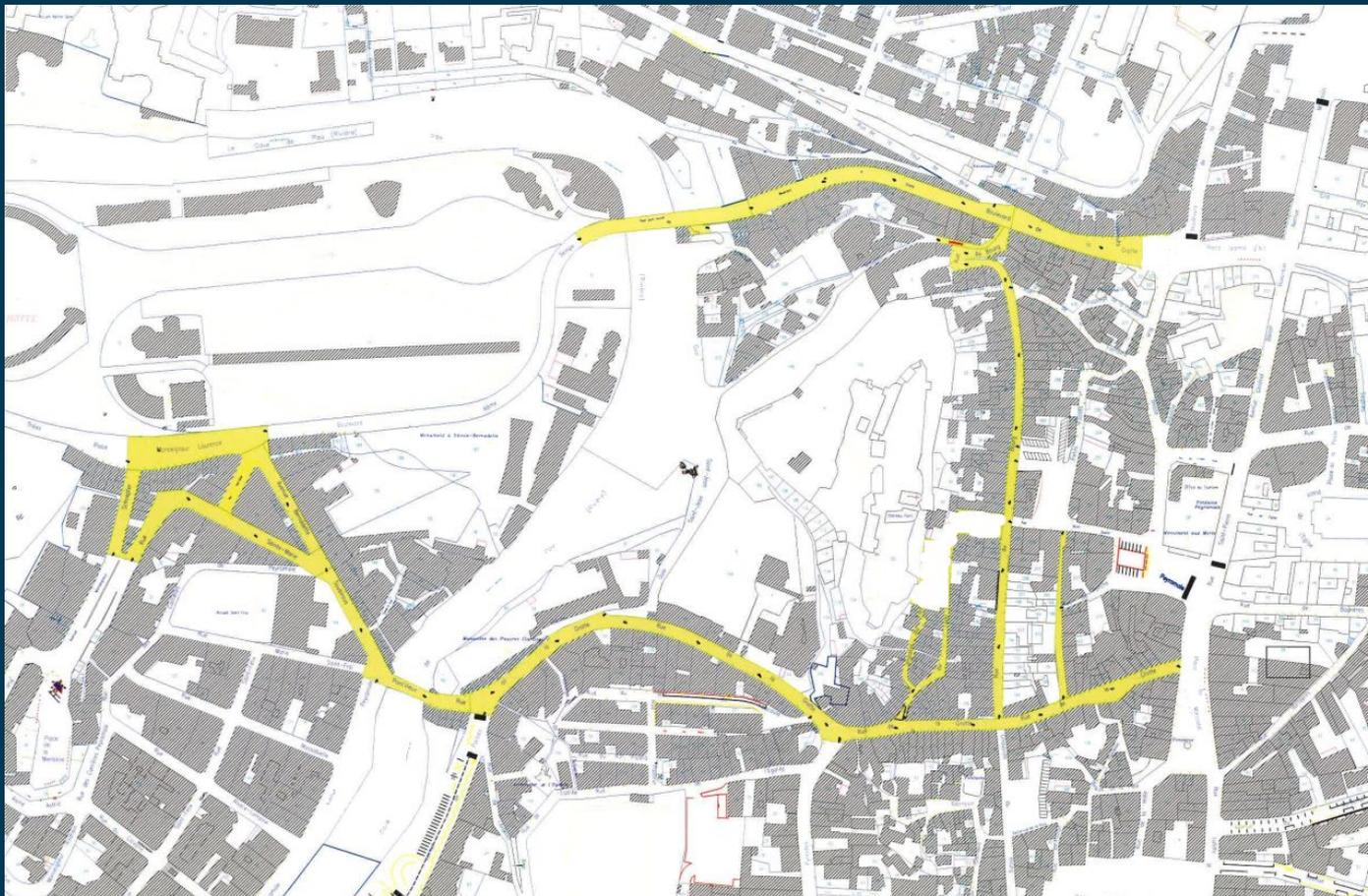
MOBILIER DE PUBLICITÉ / TERRASSES / VITRINES

Interdit sur zones de livraison (zebra jaune) et contre terrasse

Rester dans la limite de l'établissement et limité à un porte-menu(1m/1,50m)par établissement (cf. arrêté 2023)



ZONE DE RENCONTRE



ZONE DE RENCONTRE

Les **piétons** peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules;

Tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ceux motorisés ne peuvent excéder une vitesse de **20 km/h**

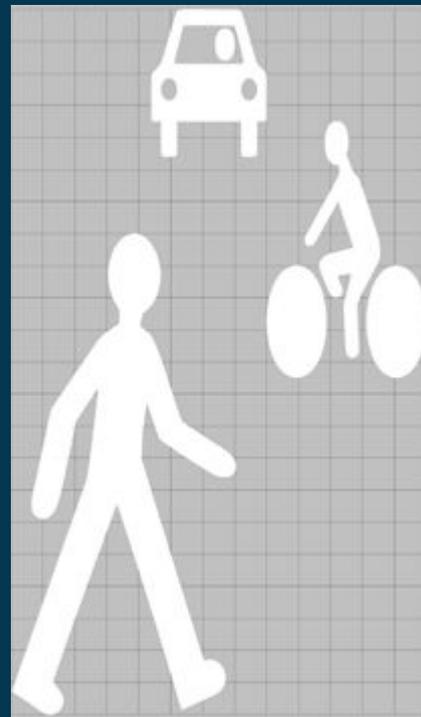
Rappel : les véhicules de plus de 3,5 t sont interdits rue de la Grotte (dans le sens montant - à partir de l'avenue du Paradis)

Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet.

Le **double-sens cyclable** est instauré dans les voies à sens unique.

ZONE DE RENCONTRE

Une zone de rencontre mieux signalée :



OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

→ Qui contacter ?

Le Service ODP - Halles et marchés - Stationnement

Frank D'Ivry - responsable du service

Hôtel de Ville 65100 LOURDES

 Tél: 05.62.94.94.90 / 06.73.01.90.41

frank.divry@ville-lourdes.fr

→ Echanges avec la salle

ACCESSIBILITÉ - DESTINATION POUR TOUS

- Laurence Desmales, conseillère municipale
- Francine Giles, directrice de l'Office de Tourisme de Lourdes
- Diane Clermond, Office de Tourisme de Lourdes (évaluatrice Tourisme et Handicap)

→ **Nos objectifs**

- Rendre la ville accessible à tous : habitants et visiteurs
- Favoriser un tourisme adapté et inclusif
- Sensibiliser les acteurs socio-professionnels à l'intérêt de la mise en accessibilité
- Communiquer sur les établissements et sites accessibles
- Candidater à la marque Destination pour tous, favoriser les labels Qualité Tourisme et Tourisme et Handicap

ACCESSIBILITÉ - DESTINATION POUR TOUS

→ Enjeux et impacts économiques

Une personne sur 2 sera confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie, de manière ponctuelle ou définitive.

Des travaux de mise en accessibilité qui améliorent globalement la qualité de l'établissement et le confort d'usage de l'ensemble des clients

Enjeu d'attractivité pour la destination, en termes d'images mais aussi pour un public senior = un enjeu de la ville de demain

Des habitudes de voyage intéressantes pour l'industrie touristique (fidélisation, durée de séjour plus longue, accompagnement dans la plupart des cas...)

Améliorer la communication sur l'accessibilité, y compris en dehors des labels : appui de l'OT



ACCESSIBILITÉ - DESTINATION POUR TOUS

→ Quels outils ?

- Réalisation du **Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics** par la ville de Lourdes
- Réunion de la **Commission communale d'accessibilité**
- Missions de l'Office de Tourisme : recensement de l'offre
- **Autodiagnostic** des établissements
- Aménagements simples, travaux (aides possibles dans l'action 66)
- Utiliser les outils de communication : **Accès Libre**, site Internet de la ville, pages Google business, market place
- Tendre vers les **labels** Tourisme et Handicap, Qualité Tourisme

ACTION 1 :
**RECENSEMENT
DE L'OFFRE**



ETAPE 1

Mise à jour de la **base de données**
sur Tourinsoft



ETAPE 2

Prise de contact et de rendez-
vous par téléphone



ETAPE 3

Visite de l'établissement basée
sur un **échange**



ETAPE 4

Audit des aménagements réalisés



ETAPE 5

Référencement sur **Accesslibre** et
accompagnement possible vers la
démarche de **labellisation T&H**

1 *Kesaka ?*

La plateforme collaborative spécialisée dans le recensement de l'accessibilité des ERP



2 *Comment ça marche ?*



COLLECTER les informations d'accessibilité avec des données fiables et détaillées

3 *Objectifs ?*

Acceslibre est un **service numérique** qui permet à **tous** les usagers, de savoir si un établissement leur est **accessible**.



DIFFUSER les informations d'accessibilité sur les sites web

ACCESSIBILITÉ - DESTINATION POUR TOUS

→ Qui contacter ?

Office de Tourisme

Diane CLERMOND / d.clermond@lourdes-infotourisme.com / 05 62 42 77 40

Lisa VIGNES / lisavigne65@gmail.com / 05 62 42 77 40

Ville de Lourdes

Référente accessibilité : Karine WALCH / karine.walch@ville-lourdes.fr

Service commerce

Julie Cabarrouy - Manager Commerce

Marine Sassus - assistante de la manager commerce

place Peyramale 65100 LOURDES

 05 62 42 02 06 / 06 31 65 99 41

economie.commerce@ville-lourdes.fr

→ Echanges avec la salle

ASSISES DU COMMERCE ET DU TOURISME DE LOURDES

Prochain RDV : le 5 avril à 18h30

Merci de votre participation